



Sortie d'indivision suite a achat d'appartement

Par **jennifer**, le **07/06/2012** à **11:36**

Bonjour,

je suis propriétaire d'un appartement avec mon ex concubin duquel je suis séparée depuis 2007. nous avons acheté un appartement en indivision en 2006, or depuis ce monsieur habite l'appartement en prenant à sa charge les frais qui s'y rapportent. je souhaite sortir de l'indivision et régler le problème du prêt commun afin d'être libérée et de pouvoir à nouveau faire un prêt seule. nous avons signé une convention d'indivision en 2008 chez un notaire afin que mon ex puisse jouir de l'appartement pendant une durée de 3 ans en s'engageant à l'issue à racheter ma part de crédit et garder l'appartement à son nom seul, or depuis le 8 mars de cette année cette convention a pris fin. je l'ai dénoncé en lui adressant une lettre recommandée avec A.R qu'il n'a pas prise. je souhaite donc engager une procédure afin de régler ce problème et souhaite savoir si un avocat est nécessaire ou si je peux directement saisir le juge? merci de votre réponse. mme Cazin